

# Règlement d'ordre intérieur



## Introduction






L'accueil extrascolaire est un service communal coordonné par le service Extrascolaire/Accueil Temps Libre communal, sous la responsabilité du Collège communal.


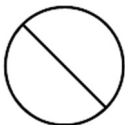






**L'accueil extrascolaire** est le moment d'accueil entre l'école et la famille.

Réglémenté par le décret « Accueil Temps Libre » (dit ATL), l'accueil consiste en une prise en charge des enfants en dehors des horaires scolaires, de manière à permettre aux parents de concilier plus facilement la vie de famille et la vie professionnelle. Il est réalisé par des professionnels reconnus et formés pour proposer un environnement favorable aux enfants, tout en respectant leur liberté de participer aux activités proposées (cf. : Temps Libre). Il ne s'agit pas d'une simple garde d'enfants.

Le règlement d'ordre intérieur regroupe les règles de vie qui est à destination des parents et des familles qui confient leur enfant.

## Conditions d'admission

	Tous les enfants âgés de <b>2,5 ans à 12 ans</b> .
	Les enfants doivent être <b>scolarisés</b> .
	Priorité aux personnes <b>habitant</b> ou <b>fréquentant</b> une <b>école</b> à <b>Welkenraedt</b> ou à <b>Henri-Chapelle</b> .
	L'inscription est <b>obligatoire</b> .
	Les lundi, mardi, jeudi, vendredi : de <b>15h20 à 17h30</b> . Le mercredi : de <b>12h à 17h30</b> .

	Lors des journées pédagogiques des écoles et <b>si l'accueil sait être assuré</b> : de 7h30 à 17h30.
	<b>Les périodes de fermeture</b> sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les vacances scolaires</li> <li>• Les jours fériés légaux</li> <li>• Les jours de formation du personnel de La Chenille</li> </ul> → Le calendrier reprenant les congés est envoyé avec vos factures du mois de juin +-, ainsi que distribués aux nouveaux arrivants et affiché à La Chenille.
	Le <b>lieu</b> de l'accueil : A Welkenraedt : Rue Grétry, 10 4840 Welkenraedt A Henri-Chapelle : Village, 4841 Henri-Chapelle
	Les enfants se rendent à <b> pied</b> vers les lieux d'accueil accompagnés des accueillants.
	Les mercredis, après un premier accueil sur place, les enfants de <b>l'Ecole de Henri-Chapelle</b> prennent le <b> bus</b> vers l'accueil extrascolaire de Welkenraedt. Le départ se fait à 13h40 accompagné d'un accueillant.
	La <b>collation</b> est prise vers 15h40 le lundi, mardi, jeudi et vendredi.
	Le mercredi, les <b>pique-niques</b> se prennent vers 12h30 (le temps d'arriver jusqu'à l'accueil). L'enfant apportera son propre pique-nique. Lors des journées pédagogique, nous mangeons vers 12h.
	Une <b>contribution financière</b> est demandée aux parents.

## Inscription OBLIGATOIRE

Le nombre de places est limité, lors des journées complètes, afin de garantir les normes de sécurité, d'encadrement et de qualité.

Pendant l'accueil extrascolaire (moins de trois heures), nous pouvons accepter 18 enfants par accueillant. Ce qui nous fait un total de 54 enfants, sachant que nous sommes trois accueillants par lieu (Welkenraedt / Henri-Chapelle).

Les **inscriptions** pour les **journées pédagogiques** se font **uniquement par téléphone** au 0484/19.04.05 (appel ou sms). Chaque accueillant a un autre mi-temps, nous essayons de toujours pouvoir répondre à la demande d'ouvrir l'accueil mais cela peut arriver que nous ne sachons pas ouvrir. Pour une question d'organisation, nous clôturons les inscriptions 15 jours avant la date de la conférence.

Pour toute inscription, ainsi qu'à chaque rentrée scolaire, il est demandé aux parents de remplir une fiche signalétique et de santé avec toutes les précisions demandées pour leur enfant. Cette fiche doit être remplie sur place à « La Chenille » ou à rendre au plus tard la prochaine fois que l'enfant sera présent.

Lors d'une **nouvelle inscription**, nous demandons qu'un des deux parents se présente à l'avance à « La Chenille », ceci pour prendre connaissance des formalités et pour permettre à l'enfant d'avoir un premier contact avec les accueillants et de visualiser les locaux.

### **Attention**

→ Toutes présences réservées seront facturées.

→ **L'inscription sera acceptée** lorsque toutes **vos factures** en rapport avec l'accueil **seront réglées**.

## **Tarifs**

### **Modalités de paiement :**

Depuis juillet 2011, nous procédons par **facture**. Celle-ci vous est envoyée à votre domicile vers la fin du mois suivant.

Les factures sont établies **mensuellement et payables dans un délai de 30 jours date de facture**.

En cas de non-paiement, un rappel en courrier simple sera envoyé.

En cas de non-paiement à l'échéance de ce rappel, une mise en demeure par recommandé sera envoyée, majorée de frais.

Si aucun paiement n'est enregistré suite à cette mise en demeure, le dossier fera l'objet d'une procédure de recouvrement par le biais d'un huissier de Justice.

Le non-paiement des factures pourrait également avoir comme conséquence de ne plus pouvoir prendre en charge l'enfant au sein de « La Chenille »

En cas de **difficultés financières**, nous vous conseillons fortement de rencontrer la responsable de « La Chenille » afin de chercher une solution.

Le prix pour l'accueil extra-scolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi) est de 1,80€/enfant/jour. Le prix du **mercredi après-midi** est à 3€/enfant.

Les tarifs sont applicables après 15 minutes en notre présence. Cela revient +- au temps de trajet pour arriver à l'accueil.

Le prix de la **journée complète** (conférences pédagogiques) est fixé suivant un *tarif dégressif*.

1<sup>er</sup> enfant : 5€/jour

2<sup>ème</sup> enfant : 4€/jour

3<sup>ème</sup> enfant : 3€/jour

4<sup>ème</sup> enfant : 3€/jour

Il n'existe pas de tarif réduit pour les demi-journées.

« La Chenille » fournit systématiquement une **attestation fiscale** à tous les parents ayant acquitté les frais de garde de leur enfant. Depuis 2023, celle-ci est envoyée au SPF (en ligne) début d'année civil.

## Horaires

Les lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 15h20 à 17h30

Le mercredi : de 12h à 17h30

Journées complètes : de 7h30 à 17h30.

Dans le respect de la vie privée de chacun, les parents veillent à **respecter les heures de fermeture**.

En cas de non-respect des horaires et sans nouvelle de votre part, nous pouvons décider de faire conduire l'enfant au poste de police le plus proche (cas extrême).

### Horaires des activités :

Le mercredi, les activités sont prévues de 14h à 15h30.

Les journées complètes (conférence pédagogique à l'école), les activités sont prévues de 10h à 12h et de 14h à 15h.

**Lors des journées complètes**, nous demandons aux parents de venir déposer leur(s) enfant(s) au plus tard pour 9h30 ou dans les moments de temps libre (entre 12h et 14h). Afin de respecter nos activités, nous vous demandons également de **ne pas venir avant 15h30** **OU venir** dans les moments de temps libre (**entre 12h et 14h**).

Nous veillons à mettre en place des activités correspondant aux âges et besoins des enfants accueillis. Nous séparons les enfants en trois groupes :

- Les **petits** (accueils, M1 et M2), qui eux, ont la possibilité de faire la sieste. Nous disposons d'une vingtaine de petits lits.
- Les **moyens** (M3 et P1), eux, font des bricolages, des jeux, des sorties extérieures (plaine de jeux, balade, ...)
- Les **grands** (P2 à P6), pareil que les moyens.

## Renseignements pratiques

Pour **les écoles situées sur Welkenraedt**, un accueillant se rend dans chaque école (l'École fondamentale Saint-Joseph, l'École communale mixte et l'École primaire Athénée royal) à 15h20 (ou 12h le mercredi) et prend en charge le rang avec les enfants inscrits au préalable. Les modalités d'inscription au jour le jour sont définies de commun accord entre les écoles et La Chenille (enfants inscrits au tableau, noté sur un papier et affiché sur une fenêtre définie, dans le journal de classes, via le site internet, ... cela dépend des écoles). Les enfants forment un « rang ». Ce rang rejoint à pied, muni de veste de sécurité, les locaux de La Chenille au Centre culturel de Welkenraedt. Le temps de trajet dure environ 15 minutes. Les enfants doivent être munis de vêtements adéquats en fonction de la météo.

Pour l'**École de Henri-Chapelle**, les accueillants sont présent à 15h20 (ou 12h le mercredi) à l'école afin de prendre le rang avec les enfants inscrits. Lorsque le rang est formé, ils rejoignent, à pied, le local qui est situé au Village (où se trouvent l'autre partie de l'École communale).

**ATTENTION** (pour Henri-Chapelle), le mercredi après-midi, à 13h40 +/-, nous prenons le bus de ligne pour descendre sur Welkenraedt. Nous arrivons vers 14h. Cela permet de centraliser les animations dans le même accueil. De plus, ils peuvent participer aux activités organisées en partenariat avec divers services extérieurs comme par exemple le cinéma qui a lieu tous les premiers mercredis du mois.

### **Les devoirs :**

Nous pratiquons un soutien scolaire.

Les devoirs sont réalisés en semaine avec les enfants pour les parents qui le désirent. Les devoirs sont proposés mais ne sont nullement obligatoires. Ceux-ci se font 45 minutes plus ou moins après la sortie de l'école. Nous respectons un certain rythme : nous arrivons à La Chenille, nous mangeons calmement notre collation et puis nous proposons les devoirs. Les autres enfants peuvent jouer librement.

Nous conseillons aux parents de revoir le travail fait à la maison.

### **Pique-Nique et collations :**

Les enfants doivent apporter leur pique-nique le mercredi et les journées complètes car nous ne préparons pas de dîner. Nous ne distribuons pas de collation, à vous d'en prévoir si vous le souhaitez. Nous vous recommandons de privilégier l'emploi de gourde, boîte à tartines et collation dans le respect d'une alimentation saine et équilibrée.

Nous rappelons que c'est important de manger des fruits ou produits laitiers et d'éviter de manger du chocolat ou des bonbons tout le temps. Lors des journées complètes, nous faisons attention pour que les fruits soient mangés le matin et les biscuits l'après-midi, pour mieux conserver les fruits.

Nous avons un frigo à disposition pour les enfants qui viennent avec un pique-nique qui a besoin de rester au frais.

### **Hygiène :**

Les toilettes sont accessibles pour tous. Nous mettons un point d'honneur à ce que les enfants se lavent les mains après avoir été aux toilettes, après avoir joué dehors, avant de faire une activité cuisine, etc. Nous faisons attention aussi à ce qu'ils se débarbouillent après avoir mangé.

Nous demandons aux parents dont les enfants ne sont pas encore propres de nous apporter le nécessaire afin de pouvoir changer votre/ vos enfant(s) (lingettes, langes, vêtements de rechange).

## **Santé et bien-être :**

Les fiches d'inscriptions / fiche santé sont accessible par tout le monde. **Une fiche récapitulative avec les allergies et/ou problème de santé** est réalisée et mise à jour régulièrement. Une trousse de secours est également à disposition.

Les parents sont invités à communiquer aux accueillants tout complément et/ou toute modification qui devrait être apporté au document remis en début d'année scolaire. Les parents portent une **attention particulière à informer** les accueillants **des éventuels problèmes de santé et/ou aux allergies** nouvellement déclarés.

Les accueillants ne sont pas habilités à donner quelque **médicament** que ce soit aux enfants en l'absence d'un **certificat médical détaillé**.

En cas **d'accident**, les parents seront immédiatement contactés par les accueillants. En cas **d'urgence** (et en l'absence rapide d'une décision parentale), l'enfant sera conduit à l'hôpital le plus proche. Il sera toujours fait appel à **l'ambulance**.

Afin d'éviter d'attraper des coups de soleil et pour la santé de votre/vos enfant(s), nous vous demandons de penser également à mettre de la **crème solaire** à votre/vos enfant(s). Nous disposons de nos pots de crèmes solaire, mais pour éviter des allergies, avoir son propre pot est conseillé.

Nous vous prions de penser à mettre **une casquette ou un chapeau** à votre/vos enfant(s) afin d'éviter les coups de chaleur. Pas d'inquiétude, nous en avons si cela est nécessaire.

Comme dit plus haut, les petits ont la possibilité de faire une **sieste le mercredi après-midi** ou lors des journées complètes. Afin de pouvoir adapter le local pour installer les petits lits, la sieste « débute » vers 14h, lorsque les plus grands commencent leurs activités.

Afin de permettre aux enfants de se sentir bien, à Welkenraedt, l'espace est organisé en plusieurs « coins » (le coin poupées, le coin lecture, le coin voiture, le local pour les plus grand s'ils veulent s'isoler, ...).

Une collaboration avec la Bibliothèque communale de Welkenraedt est envisageable et certains enfants pourraient se rendre dans les locaux voisins de la bibliothèque/ludothèque.

Lorsque nous sommes interpellés par le comportement d'un enfant, nous en discutons en équipe. A la fin de la journée, nous demandons aux parents si nous pouvons discuter afin d'éclaircir la situation.

## Sécurité

- Veuillez **accompagner** votre enfant jusqu'à la **porte d'entrée** de « La Chenille » ; nous ne sommes pas responsables si vous le déposez sur le parking.
- Les enfants sont **obligatoirement** repris par les parents **dans le local** d'accueil. Aucun enfant n'est autorisé à sortir seul. Les enfants ne peuvent sortir suite aux coups de klaxon de la voiture de leurs parents, d'appels du bas de l'escalier ou de signes à la grille...
- Si votre enfant doit quitter seul « La Chenille », il faut nous donner auparavant une **autorisation écrite, datée, signée**. Sans celle-ci, les enfants resteront au sein de nos locaux. De plus, nous laissons partir un enfant seul qu'à partir de la 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> année.
- Renseignez-vous sur les **programmes** avant de laisser venir votre enfant seul, afin d'être certain que nous sommes bien présents pour l'accueillir.
- Nous déclinons toute responsabilité pour les objets et jouets personnels apportés dans nos locaux.

## Assurance

Une assurance responsabilité civile et accidents corporels est contractée par la commune pour le temps d'accueil des enfants.

Une copie de cette police est disponible pour consultation auprès de l'administration communale de Welkenraedt. Tout sinistre ou accident doit être déclaré le plus rapidement possible afin que la compagnie d'assurances puisse être informée en temps voulu. Pour les dommages matériels occasionnés par un enfant, nous vous invitons à vous adresser à l'assurance familiale (responsabilité civile) des parents de l'enfant.

Le prix de l'assurance annuelle s'élève à 2,14€/enfant/année scolaire. Il est important que celle-ci soit payée dans les plus brefs délais afin d'assurer au mieux la sécurité de votre enfant.

## Respect des personnes

Chaque usager s'engage à respecter toutes les personnes présentes sur les lieux où se déroule l'accueil (adultes et enfants), à se montrer poli et courtois, coopératif et ordonné.

L'agressivité, la violence et les débordements ne peuvent être tolérés, qu'ils soient verbaux ou non verbaux.

L'accueillant est autorisé à sanctionner les enfants. En cas de punition, les parents veillent à respecter la sanction prise par l'accueillant. Une communication écrite et/ou verbale motive la sanction.

Inversement, il n'est pas souhaitable que l'accueillant soit sollicité pour superviser une sanction qu'il n'aurait pas donnée.

**Procédure (cas particuliers graves)** : un avertissement oral -> un avertissement écrit -> exclusion durant une période déterminée en fonction de la gravité de la situation.

## Respect du matériel

Le matériel doit être respecté, manipulé avec soin et utilisé à bon escient (en rapport avec sa fonction). Un respect mutuel par rapport au matériel entreposé et aux travaux d'enfants exposés est établi entre toutes les personnes qui fréquentent « La Chenille ».

## Respect de la vie privée

Avis de protection des données : La Chenille est le responsable du traitement de vos données conformément au règlement de base sur la protection des données (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 et aux dispositions d'exécution correspondantes. Il n'utilise ces données que pour le but et la durée indiqués. Vos droits de la personnalité font donc l'objet d'une attention particulière.

Chaque accueillant respectera son devoir de discrétion envers les informations que les parents ou les enfants lui communiqueront.

## Centre de vacances

Lors des vacances scolaires, l'accueil extrascolaire est fermé.

Nous vous informons qu'il existe un « service d'accueil » d'enfants durant les vacances, appelé « centre de vacances La Chenille », avec pour missions de contribuer à l'encadrement, l'éducation et l'épanouissement des enfants pendant la période de congés scolaires. Cet accueil est réglé par le décret ATL. Les modalités d'inscriptions sont reprises dans un règlement d'ordre intérieur distinct.

## Renseignements, questions, plaintes

Si vous avez la moindre question ou besoin d'un renseignement ou que vous voulez parler d'un problème rencontré/ d'une plainte, n'hésitez pas à contacter d'abord la responsable de l'accueil extra-scolaire, GRIGNARD Maryline au **0484/19.04.05** ou par mail « [lachenille@4840.be](mailto:lachenille@4840.be) ».

Vous pouvez également trouver des renseignements via le site internet « [www.welkenraedt.be](http://www.welkenraedt.be) ».

Au besoin, la coordinatrice ATL (accueil temps libre), MAZY Géraldine, est aussi joignable au 087/89.91.86 ou par mail « [atl@4840.be](mailto:atl@4840.be) ». Elle a pour mission de veiller au bon fonctionnement des accueils sur la commune.



## Accessibilités de la Chenille / Coordonnées

### Accueil extra-scolaire « La Chenille » :

- **Welkenraedt** : Rue Grétry,10 4840 Welkenraedt. Contact : 0484/19.04.05

Pour accéder à la chenille, vous pouvez vous garer sur le grand parking du centre culturel et notre local se situe à gauche de la montée pour aller vers la bibliothèque et le centre culturel.

- **Henri-Chapelle** : Village, 1 4841 Henri-Chapelle. Contact : 0484/19.04.05

Pour accéder à notre local, vous pouvez vous garer sur la place d'Henri-Chapelle. Notre local se situe au rez-de-chaussée de l'école primaire (pour les plus grands). Vous pouvez aussi emprunter le petit chemin (à pied) au départ de la cour de récréation de l'école, remonter celui-ci jusqu'à ce que vous arrivez au village. Une fois en haut, vous tournez à droite et notre local se trouve-là.

Responsable de l'accueil extra-scolaire  
« La Chenille »,

(s) Maryline GRIGNARD

L'Échevine de la Petite Enfance,

(s) Laurence XHONNEUX